



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2024/17

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 29 Mars 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Vincent VANDEN TORREN - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur André RUCHOT qui n'a pas donné de procuration
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Madame Anne-Sophie OSINSKI qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Etait absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen par les commissions « Animation de la vie associative - Culturelle et Sportive - Communication et coordination de l'action municipale » et « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui se sont respectivement réunies les 18 Mars et 27 Mars 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 24 voix : (Monsieur Nicolas COUSSEMENT, Madame Valérie INVERSIN n'ont pas pris part au vote)**

1) arrête le montant de la subvention qui sera accordée aux associations sportives pour l'année 2024 comme suit :

Associations	Subventions 2024
Billard Club Libercourtois	1 000 €
Club Country The Quater Horse	300 €
Identita dance	1 500 €
Judo Club Fujiyama Libercourt	7 000 €
Le Volant Libercourtois	1 200 €
Les amis de la pétanque Libercourtoise	400 €
Libercourt Handball Club	7 500 €
Liberty Fun	700 €
Tennis club libercourtois	0 €
The Girls Compagny	500 €
UNSS (association sportive du collège de Libercourt)	1 000 €
OMS	3 000 €
Vice Versa	2 500 €
Body Fit Libercourtois	0 €
Tir à l'arc Phénix	1 000 €
Olympique Futsall Libercourtois	1 000 €
Yoseikan Budo	2 000 €
AFCL	14 000 €
Club des pongistes Libercourtois	2 000 €
Karaté SHOTOKAN Libercourt	1 000 €

- 2) autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire
- 3) dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance
Mr Alexis LEGRAND

Date de publication : 10 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le 10 AVR. 2024
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

